

# Enseignant coordonnateur d'un pôle d'appui à la scolarité (PAS)

## ▪ Textes de référence :

- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Conférence nationale Handicap 2023
- Circulaire et cahier des charges du 4 septembre 2025

## Identification du poste :

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) est une organisation territoriale ayant pour mission d'apporter, de manière souple et réactive, des réponses adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, sans nécessité de reconnaissance préalable d'une situation de handicap. Il s'appuie sur un trinôme opérationnel : un enseignant coordonnateur, un éducateur spécialisé et un AESH référent.

## Public cible

- Élèves à besoins éducatifs particuliers (sans notification CDAPH préalable)
- Élèves en situation de handicap ou susceptibles d'évoluer vers une situation de handicap.

## Périmètre d'intervention

Le PAS couvre un territoire comprenant plusieurs écoles d'une même circonscription du premier degré et des établissements du second degré, publics, privés sous contrat et relevant de l'enseignement agricole.

## Conditions d'exercice (diplômes, ancienneté, obligations de service, ...) :

- **Conditions de recrutement** : Le poste de coordonnateur PAS est accessible aux enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI ou présentant une expérience significative dans l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **Lieu d'exercice** : Le pôle d'appui à la scolarité est implanté au sein d'un établissement du second degré dans le territoire concerné
- **Moyens mis à disposition**
  - Bureau et espace d'accueil dédié
  - Matériel informatique et téléphonique
  - Accès au Livret de Parcours Inclusif (LPI)
  - Prise en charge des frais de déplacement
- **Relations fonctionnelles**
  - Relations permanentes avec un éducateur spécialisé du secteur médico-social et un AESH référent
  - Collaboration étroite avec les 3 pilotes du PAS : l'IEN de circonscription, le chef d'établissement d'implantation et le chef de service de l'organisme gestionnaire

- Collaboration avec l'ensemble des directeurs d'école et des chefs d'établissement du périmètre d'exercice
  - Collaboration technique avec le Pôle Départemental de l'Ecole Inclusive qui assure un appui technique et la formation des trinômes des PAS
  - Participation aux réunions de pilotage (minimum une fois par trimestre)
  - Réunions régulières avec l'IA-DASEN ou son représentant et le réseau des coordonnateurs PAS
- **Obligations réglementaires de service** : 1 607 heures annualisées soit environ 35h00 hebdomadaires. Cela implique une disponibilité de 2 à 3 jours lors de la première semaine des vacances scolaires (sauf vacances de fin d'année), une semaine avant la rentrée scolaire et une semaine après les vacances scolaires.
  - **Régime indemnitaire** :
    - Indemnité de 4 400 euros bruts/annuel

<b>Missions et actions principales liées à la fonction :</b>
--

- **Accueil et accompagnement des familles**
  - Recevoir les familles et les élèves majeurs dans les meilleurs délais suite à une sollicitation, fluidifier les relations avec l'Ecole,
  - Analyser les besoins des élèves en lien avec les familles,
  - Établir l'état des aménagements déjà mis en place (consultation du LPI),
  - Informer sur les structures spécialisées d'aide aux diagnostics (PCO, CAMSP, CMPP),
  - Soutenir les démarches de constitution d'un dossier MDA si nécessaire.
- **Expertise et évaluation des besoins**
  - Identifier les besoins pédagogiques et éducatifs des élèves,
  - Solliciter les professionnels compétents pour des temps d'observation en classe,
  - Organiser des rencontres complémentaires avec les familles et les équipes pédagogiques,
  - Formuler des propositions de réponses de premier niveau adaptées.
- **Coordination et mise en réseau**
  - Assurer la coordination entre les ressources de l'Éducation nationale et les ressources médico-sociales,
  - Mobiliser et mettre en réseau l'ensemble des professionnels concourant à la réussite scolaire des élèves,
  - Identifier et nouer des liens avec les partenaires du territoire (associations, collectivités, dispositifs locaux) et contribuer à l'annuaire départemental dans le cadre du Service Public Départemental de l'Autonomie,
  - Coordonner les interventions extérieures de professionnels médicaux et paramédicaux.
- **Mise en œuvre des réponses de premier niveau**
  - Proposer des aménagements pédagogiques et les inscrire dans le LPI,
  - Adresser des demandes d'attribution de matériel pédagogique adapté,
  - Solliciter un soutien pédagogique par un personnel de l'Éducation nationale,
  - Proposer des interventions médico-sociales en lien avec l'éducateur du PAS,
  - Mobiliser les ressources territoriales disponibles.

- **Gestion de l'accompagnement humain**
  - Assurer la mise en œuvre de l'accompagnement humain notifié par la MDA (AESH),
  - Veiller à la cohérence entre aménagements pédagogiques et missions des AESH,
  - Collaborer avec les AESH référents et les services gestionnaires,
  - Apporter une expertise pour un accompagnement humain de qualité.
- **Mission ressource pour les établissements**
  - Accompagner les écoles et établissements vers des pratiques inclusives,
  - Solliciter l'intervention des équipes mobiles d'appui (EMAS),
  - Renforcer la coopération avec l'ensemble des dispositifs d'aide du territoire,
- **Suivi**
  - Tenir à jour le tableau de bord des sollicitations et des situations d'élèves,
  - Rendre compte régulièrement de l'activité du PAS aux pilotes locaux,
  - Utiliser le module dédié au PAS dans le Livret de Parcours Inclusif (LPI),
  - Contribuer au rapport d'activité annuel du PAS.

<b>Qualités et compétences professionnelles attendues :</b>
---

#### **Compétences techniques**

- Connaissance des dispositifs d'aide et d'accompagnement (RASED, EMAS, PAP, PPS, etc.)
- Connaissance du fonctionnement des MDPH et des procédures de reconnaissance de handicap
- Maîtrise des outils numériques (LPI, bureautique, communication)
- Capacité à analyser les besoins pédagogiques et éducatifs

#### **Compétences relationnelles**

- Excellentes qualités d'écoute et de communication, tact
- Capacité à accueillir et accompagner les familles, les enseignants avec bienveillance
- Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire et en binôme
- Capacité à fédérer et mobiliser des partenaires divers

#### **Compétences organisationnelles**

- Capacité d'organisation et de gestion des priorités
- Réactivité et capacité à apporter des réponses dans les meilleurs délais
- Rigueur dans le suivi des dossiers et la tenue des tableaux de bord
- Autonomie et capacité d'initiative
- Disponibilité et sens du service public

Pour plus de renseignements, contacter le PDEI :

- Pôle IEN ASH école inclusive : [pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr](mailto:pole-ecole-inclusive45@ac-orleans-tours.fr)
- Valérie DE NADAI, IEN ASH : [valerie.de-nadai@ac-orleans-tours.fr](mailto:valerie.de-nadai@ac-orleans-tours.fr)
- Bruno CALLEJA, IEN ASH, [bruno.calleja@ac-orleans-tours.fr](mailto:bruno.calleja@ac-orleans-tours.fr)